



2018-2019

**Programme
d'accompagnement
et de soutien
en matière
d'habitation**



Approuvé le 5 décembre 2017

Règles d'interprétation

INTERPRÉTATION DU TEXTE

Il est à noter que le genre masculin est utilisé dans le présent document de façon générique, ceci dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

DÉFINITIONS

Les définitions s'appliquent au présent programme.

Demandeur

Pekuakamiulnu qui applique en vue de bénéficier du programme. À noter que dans la mesure où le contexte le requiert, le terme « demandeur » utilisé au singulier inclura le pluriel dans les cas où il y a plus d'un demandeur, le tout ayant pour but d'alléger le texte du présent document.

Pekuakamiulnu

Gentilé désignant un membre inscrit sur la liste de bande de la Première nation.

Pekuakamiulnuatsh

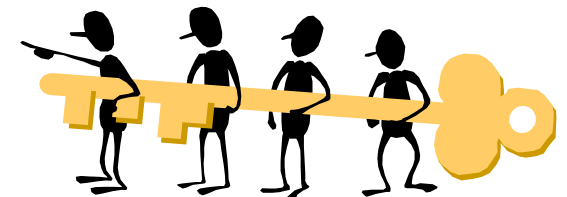
Gentilé désignant les membres inscrits sur la liste de bande de la Première nation.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Conseil de bande au sens de la Loi sur les Indiens, L.R.C., 1985, ch.I-5, chargé de diriger les affaires de la Première nation.

SCHL

Société canadienne d'hypothèques et de logement.



***Programme d'accompagnement
et de soutien
en matière d'habitation***

1 .ORIENTATIONS DE RÉFÉRENCE

INFORMER, SENSIBILISER,
ACCOMPAGNER LA CLIENTÈLE,
SELON LES BESOINS, DANS TOUS
LES ASPECTS DE L'HABITATION.

FAVORISER UNE AUTONOMIE
INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE.

2. BUT DU PROGRAMME

Accompagner les
Pekuakamiulnuatsh dans la
gestion de leur habitation.

3.NATURE DE L'AIDE

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
fournit aux Pekuakamiulnuatsh :

a) Des services
d'accompagnement et de
soutien, gradués en fonction des
besoins, pour aider à planifier la
gestion et l'entretien de
l'habitation;

b) Des services-conseils et de
référence pour aider à monter
des projets en matière
d'habitation;

c) Des formations d'appoint et
de la documentation adaptées;

d) De l'information sur les
programmes de
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.



4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les demandeurs doivent
répondre aux conditions
suivantes :

a) Être Pekuakamiulnu et, s'il y a
lieu, répondre aux critères
prévus au Guide sur les
transferts de bande en vigueur;

b) Avoir dix-huit (18) ans révolus
ou répondre aux dispositions du

Code civil pour le mineur
émancipé.

5. PARTENAIRES

Les institutions financières et la
Société canadienne
d'hypothèques et de logement
sont les principaux partenaires
de Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan dans la mise en
œuvre de ce programme.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
***Direction – Infrastructures et
services publics***

122, rue Pileu

Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

Tél. : 418 275 5386 poste 1211